

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 654**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Podo-orthésiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP podo-orthésiste est un ouvrier qualifié qui peut s'adapter à certains postes de fabrication de chaussures orthopédiques. Il sait identifier et préparer les matières premières (cuir, résines...).

Il peut réaliser des ébauches, des gabarits et peut participer à la fabrication du prototype. Il assure le montage, le semelage, l'assemblage et les finitions.

Il travaille à la main, ou sur des machines qu'il est capable de régler et de dépanner.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

petites entreprises ou ateliers artisanaux

podo-orthésiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1411 : Prothèses et orthèses

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Réalisation
- Communication technique
- Français, histoire - géographie, enseignement moral et civique
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 654 - Bloc de compétences n° 1 - Fiche RNCP n° 654 - Réalisation	-Analyser le produit à confectionner -Analyser et suivre une méthode de travail -Organiser et installer le poste de travail -Conduire les opérations de confection et de finition Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 654 - Bloc de compétences n° 2 - Fiche RNCP n° 654 - Communication technique	-Adapter sa communication graphique -Assurer une veille scientifique, juridique Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 654 - Bloc de compétence n° 3 - Fiche RNCP n° 654 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer -Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire -Devenir un lecteur compétent et critique -Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures -Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace -Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés -Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 654 - Bloc de compétence n° 4 - Fiche RNCP n° 654 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rechercher, extraire et organiser l'information. -Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. -Expérimenter. -Critiquer un résultat, argumenter. -Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 654 - Bloc de compétence n° 5 - Fiche RNCP n° 654 - Vie sociale et professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rechercher et organiser une information -Identifier le problème posé et les éléments d'une situation -Mettre en relation des éléments et mobiliser des connaissances -Proposer des solutions -Réaliser et évaluer une action -Utiliser un vocabulaire adapté et moyen de communication. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 654 - Bloc de compétence n° 6 - Fiche RNCP n° 654 - Education physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réaliser une performance motrice maximale -Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains -Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique -Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif -Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 654 - Bloc de compétence n° 7 - Fiche RNCP n° 654 - Unité facultative Langue vivante	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'exprimer oralement en continu -Interagir en langue étrangère -Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25/08/1994

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Eduscol

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :